



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
22 septembre 2015
Français
Original : anglais

Décisions adoptées par le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pendant ses sessions de 2015

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire : 9 février 2015		
2015/1	Rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2
Session annuelle : 30 juin-2 juillet 2015		
2015/2	Rapport intérimaire de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur le plan stratégique 2014-2017	3
2015/3	Rapport de 2014 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4
2015/4	Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	4
Seconde session ordinaire : 15 et 16 septembre 2015		
2015/5	Dialogue structuré sur la question du financement	5
2015/6	Budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017	6



Décisions

2015/1

Rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);

2. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir créé des conditions très propices à l'évaluation, prend note avec satisfaction de l'excellent travail accompli par le Bureau indépendant d'évaluation sur la base des principes d'indépendance, de crédibilité et d'utilité, félicite ONU-Femmes de jouer un rôle de chef de file dans l'action menée pour promouvoir une évaluation sensible à l'égalité des sexes grâce à des efforts de coordination au sein du système des Nations Unies et à des partenariats, notamment au niveau des pays, et pour créer des partenariats novateurs pour le développement des capacités nationales d'évaluation;

3. *Souligne* que les pays de programme devraient être davantage associés à la conception et à la direction des activités d'évaluation de toutes les formes d'assistance, se félicite du rôle d'ONU-Femmes dans le développement des capacités nationales d'évaluation et prie à nouveau ONU-Femmes de poursuivre ses efforts à cet égard;

4. *Prend note* de la recommandation n° 4, au paragraphe 18 a) du rapport, tendant à inclure une rubrique budgétaire distincte pour les activités d'évaluation, qu'il examinera dans le cadre du budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017, l'objectif étant d'atteindre la cible de 3 % du budget-programme;

5. *Prie* ONU-Femmes de préserver l'excellent travail accompli par le Bureau indépendant d'évaluation et de continuer à renforcer l'utilité, la crédibilité et l'indépendance des évaluations, ainsi que l'innovation et les partenariats nationaux pour les évaluations décentralisées;

6. *Prie également* ONU-Femmes de continuer à montrer l'importance des évaluations et de renforcer l'application des recommandations issues des évaluations dans ses travaux;

7. *Prie en outre* ONU-Femmes de continuer à renforcer ses capacités d'évaluation et d'affecter des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau indépendant d'évaluation et à l'ensemble des services d'évaluation;

8. *Prie* ONU-Femmes de continuer à promouvoir l'établissement de rapports permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'effectuer une analyse des rapports établis;

9. *Prie également* ONU-Femmes de mener un examen interne de la politique d'évaluation actuelle, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la fonction d'évaluation et d'en faire état dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation qu'il examinera lors de sa session annuelle en 2016.

9 février 2015

2015/2

Rapport intérimaire de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur le plan stratégique 2014-2017

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne les activités opérationnelles menées en 2014¹, et se félicite des résultats obtenus dans son exécution, comme indiqué dans le rapport;

2. *Note avec préoccupation* la persistance du déficit de financement et encourage tous les pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions volontaires, notamment les ressources ordinaires, afin d'assurer l'exécution intégrale du plan stratégique 2014-2017;

3. *Demande* à ONU-Femmes de continuer d'améliorer son efficacité, son efficacité et sa transparence et de respecter le principe de responsabilité;

4. *Prend note* des progrès accomplis dans la communication des résultats de l'exécution du plan stratégique 2014-2017, et prie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'améliorer encore le rapport annuel sur le plan stratégique en y incorporant des informations synthétiques sur les progrès réalisés en ce qui concerne le cadre intégré de résultats et d'analyser plus avant les facteurs favorisant ou freinant l'action d'ONU-Femmes, de façon, au besoin, à en accroître l'efficacité;

5. *Prie* ONU-Femmes d'examiner plus en détail, dans ses rapports annuels, la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

2 juillet 2015

¹ UNW/2015/6.

2015/3
Rapport de 2014 sur la fonction d'évaluation
de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité
des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de 2014 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2015²;
2. *Se félicite* des efforts déployés par ONU-Femmes et des progrès accomplis dans le renforcement systématique de la fonction d'évaluation;
3. *Se félicite également* des progrès réalisés par ONU-Femmes dans son rôle de chef de file à l'échelle du système pour l'exécution des activités d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes;
4. *Prie* ONU-Femmes de continuer à renforcer ses capacités d'évaluation et d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes à la fonction d'évaluation;
5. *Souligne* que l'évaluation doit être avant tout le fait des pays et que les pays de programmes doivent être davantage associés à la conception et à la direction des activités d'évaluation de toutes les formes d'assistance;
6. *Prie* ONU-Femmes d'élargir le champ couvert par les évaluations et d'améliorer le taux d'exécution des évaluations prévues, l'élaboration de réponses par l'administration et l'application des recommandations relatives à l'évaluation dans ses activités;
7. *Prie également* ONU-Femmes de poursuivre ses évaluations tenant compte de l'égalité des sexes à l'échelle du système et de conclure des partenariats innovants visant à développer les capacités nationales d'évaluation, et salue les efforts déployés par ONU-Femmes à cet égard.

2 juillet 2015

2015/4
Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation
pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014³;
2. *Continue d'appuyer* les services d'audit et d'investigation fournis par ONU-Femmes;

² UNW/2015/5.

³ UNW/2015/4.

3. *Prie* les bureaux d'audit et d'investigation de faire figurer dans leurs futurs rapports annuels les éléments ci-après :

a) Un avis, établi compte tenu de la portée des travaux entrepris, sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Entité;

b) Une présentation concise des travaux menés et des critères sur lesquels est fondé l'avis;

c) Une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées;

d) Un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et l'investigation réponde aux attentes.

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014⁴.

2 juillet 2015

2015/5

Dialogue structuré sur la question du financement

Le Conseil d'administration,

1. *Prend acte* de la note d'orientation stratégique pour la mobilisation de ressources⁵, élément du dialogue structuré que l'Entité a engagé sur le financement de son plan stratégique 2014-2017, et salue les progrès qu'elle a réalisés à cet égard;

2. *Prend note avec préoccupation* du déficit de ressources de base pour le budget de 2015, et invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à accroître le montant de leurs contributions volontaires à ONU-Femmes, notamment à ses ressources ordinaires, de façon à permettre à l'Entité de mettre en œuvre l'intégralité de son plan stratégique 2014-2017, d'assurer l'application stricte, effective et rapide de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing⁶ et des textes adoptés à l'issue des conférences d'examen, et de favoriser l'exécution des programmes de pays pour aider ces derniers à réaliser leurs objectifs de développement relatifs à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes arrêtés au niveau international;

3. *Est conscient* du rôle essentiel que joue ONU-Femmes dans le système de coordination des Nations Unies et de la nécessité pour les autres organismes et entités des Nations Unies de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment grâce au plan d'action à l'échelle du système;

⁴ UNW/2015/4/Add.1.

⁵ UNW/2015/10.

⁶ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexes I et II.

4. *Prie* ONU-Femmes, dans le cadre du débat structuré sur le financement :

a) D'engager un dialogue informel avec les États Membres, notamment dans le cadre de débats spéciaux tenus en marge de sa session annuelle, d'assurer la poursuite du dialogue, des échanges d'information et de l'analyse des problèmes de financement et des solutions possibles, en tenant dûment compte de l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2014-2017, du dialogue amorcé par le Conseil économique et social sur la place que le système des Nations Unies pour le développement est appelé à occuper à long terme et des rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui rappellent l'analyse du financement et les projections précédentes;

b) De présenter, dans ses rapports annuels sur le financement et la mobilisation des ressources, une étude visant à déterminer si les ressources fournies pour l'exécution du plan stratégique approuvé sont prévisibles, souples et adaptées aux besoins, afin notamment d'identifier les déficits de financement et leurs incidences conformément au cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et, dans ce contexte, de fournir des informations sur les initiatives prises pour augmenter le nombre de donateurs, indiquant notamment les États non-membres donateurs, ainsi que les coûts de ces initiatives;

c) De continuer à saisir les nouvelles possibilités de développement qui s'offrent pour étendre d'une manière transparente et coordonnée ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales et les institutions financières internationales ainsi que les partenariats public-privé, conformément aux directives pour la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé;

d) De continuer à renforcer son efficacité, son efficacité, sa transparence et le respect du principe de responsabilité et, dans ce contexte, de fournir des informations sur ses activités de programme.

16 septembre 2015

2015/6

Budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017

Le Conseil d'administration,

1. *Prend acte avec satisfaction* du budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2016-2017⁷, budget unique comprenant toutes les catégories budgétaires, qui vient compléter le plan stratégique pour 2014-2017;

2. *Prend note* des informations détaillées figurant dans le projet de budget, du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸ et des réponses qu'ONU-Femmes a fournies à ce sujet;

⁷ UNW/2015/9.

⁸ UNW/2015/8.

3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 199,4 millions de dollars pour renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles de l'Entité, et note que ce crédit comprend un montant de 27 millions de dollars concernant le recouvrement des coûts afférents à d'autres ressources;

4. *Note* qu'ONU-Femmes a inscrit au budget 75 % du montant des coûts à recouvrer prévu dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017, rappelle le principe du recouvrement intégral des coûts, et rappelle également sa décision 2013/2 du 27 juin 2013, dans laquelle il avait demandé à ONU-Femmes de recommander, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des budgets intégrés, et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui lui seront présentées à sa session annuelle de 2016;

5. *Prend note* de la réduction prévue de la part des frais de gestion d'ONU-Femmes, conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/6 du 18 septembre 2013 et, à cet égard, prie l'Entité de collaborer activement avec le système des Nations Unies pour le développement à l'établissement de services communs, notamment en tirant pleinement parti des accords à long terme déjà en place;

6. *Note* que, dans l'éventualité où le montant des coûts effectivement recouverts serait plus élevé que prévu dans le projet de budget, l'excédent pourrait servir à des activités de gestion, ce qui permettrait d'allouer une part plus importante des ressources ordinaires aux activités de programme, prie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de lui rendre compte de l'utilisation de ces ressources supplémentaires dans le prochain projet de budget, et demande à ONU-Femmes de continuer à chercher à réduire globalement la part de ses frais de gestion;

7. *Se félicite* que l'Entité ait présenté dans le budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017 une rubrique distincte pour le Bureau indépendant d'évaluation, en application de sa décision 2015/1 du 9 février 2015, et la prie d'ajouter également une rubrique distincte pour les activités d'audit interne et d'investigation dans le prochain budget intégré, comme il l'avait demandé dans sa décision 2014/4 du 19 juin 2014;

8. *Rappelle* la résolution 65/259 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2010, et prie ONU-Femmes de procéder à une analyse de la répartition des postes en vue de préciser la façon dont les postes correspondant aux fonctions normatives et opérationnelles sont financés, et de lui présenter ses conclusions au plus tard dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

16 septembre 2015